

**Arrêté n°A2022\_751 en date du 11/07/2022**

**Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME JENNIFER SOULISSE, DIRECTRICE ADJOINTE AU POLE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Établissement public territorial ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15-1865 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des Conseillers délégués ;

**Vu** l'arrêté n°2022-2061 du 08/06/2022 portant nomination par voie de mutation de Madame Jennifer SOULISSE ;

**CONSIDÉRANT** que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre doit déléguer sa signature à des fonctionnaires d'autorité ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Jennifer SOULISSE exerce les fonctions de Directrice adjointe au Pôle Ressources humaines au sein de la Direction générale adjointe en charge des ressources humaines, finances et commande publique ;

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Madame Jennifer SOULISSE, Directrice adjointe au Pôle Ressources humaines au sein de la Direction générale adjointe en charge des ressources humaines, finances et commande publique de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, pour signer sous la responsabilité et la surveillance du Président, pour les affaires relevant du Pôle Ressources humaines, les :

- Bons de commande, ordres de services, actes d'exécution et de règlement de dépenses dans la limite de 40 000 €HT ;
- Lettres de consultation ;
- Lettres de consultation pour les marchés subséquents à un accord-cadre ;
- Attestations du service fait sur facture ;
- Devis et mémoires de dépenses ;
- Toutes décisions relatives au recrutement de vacataires (validation d'embauche)
- Tous actes relatifs à l'accueil de stagiaires, d'apprentis, ou d'étudiants en alternance (correspondances, contrats, conventions)
- Tous arrêtés relatifs à la mise en congé pour formation professionnelle
- Arrêtés portant autorisation d'exercer une activité en télétravail et arrêtés mettant fin à une autorisation d'exercer une activité en télétravail ;
- Toutes décisions et correspondances relatives au reclassement (dont PPR), au handicap (ATI, etc.)
- Tous ordres de mission concernant les agents de l'Établissement public territorial ;
- Pièces justificatives liées à la paie et à transmettre à la trésorerie (mandatements de la paie et charges du personnel, tout bordereau) ;
- Toutes attestations et tous certificats ;
- Tous documents relatifs aux cumuls d'emplois et de rémunération ;
- Tous actes liés aux formations ;

Agir pour et avec vous

- Toutes demandes d'aide et de prestations émanant d'organismes d'action sociale et de prestation d'action sociale
- Décisions et correspondances relatives à la protection sociale complémentaire
- Toutes correspondances et actes concernant la gestion courante dans le domaine des ressources humaines ;
- Courriers de recrutement emplois non permanents (saisonniers, BO, renforts, etc.) et actes d'engagement ;

En cas d'empêchement ou d'absence du directeur de pôle des ressources humaines de la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines, Finances et commande publique, délégation est donnée à Madame Jennifer SOULISSE pour signer, sous la responsabilité et la surveillance du Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre tous les actes relevant des délégations du directeur de pôle.

La signature de ces pièces devra être précédée de la formule suivante : « Pour le président, par délégation ».

**Article 2 :** Madame la Directrice générale des services de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et, publié sur le site internet de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Ivry-sur-Seine

Orly, le 11/07/2022

Le Président de l'Établissement  
Public Territorial,  
Michel Leprette



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 13/07/2022  
Publié le : 13/07/2022  
Notifié le :